

<p>TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET UNITÉS</p>
--

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : maintenance et hygiène des locaux Défini par l'arrêté du 17 décembre 1996 Dernière session 2015		Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : agent de propreté et d'hygiène Créé par l'arrêté du 23 décembre 2013 Première session 2016	
<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>
Unités professionnelles			
EP1 : techniques professionnelles d'entretien courant et de maintenance	UP1	EP1 : techniques professionnelles d'entretien courant	UP1
EP2 : techniques professionnelles de remise en état et de rénovation	UP2	EP2 : techniques professionnelles de remise en état	UP2
		EP3 : techniques professionnelles de bionettoyage	UP3
Unités d'enseignement général			
EG1 : Français et Histoire-Géographie	UG1	EG1 : Français et Histoire-Géographie – Éducation civique	UG1
EG2 : Mathématiques-Sciences	UG2	EG2 : Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	UG2
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	EG3 : Éducation physique et sportive	UG3
EF1 : Langue vivante étrangère ⁽¹⁾	UF	EF1 : Langue vivante étrangère	UF

(1) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.